SEASONS

La télévision des chasseurs et des pêcheurs

Via le cable

numericable

Appelez le **10 55**
(0,5 € TTC/mn à partir d'un poste fixe)

ou

Via satellite ou ADSL

CANALSAT

Appelez le **39 10**
(0,23 € TTC/mn à partir d'un poste fixe)

www.seasons.fr

# Le chasseur, *sentinelle sanitaire*

Petit Livre Vert **2015**

Fédération Nationale des Chasseurs

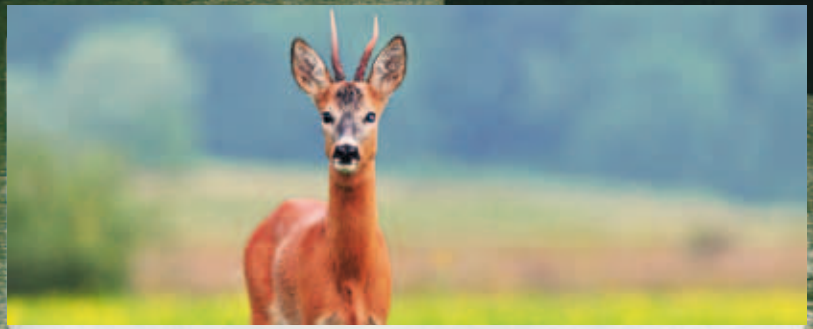

# HYPERSONIC ®

## La munition la plus dévastatrice à longue distance

Avec des vitesses supérieures de 61 m/s par rapport aux chargements standards, les nouvelles munitions Remington Hyper-Sonic délivrent la trajectoire la plus plate possible et une énergie puissante même à longue distance.

Projetée à vive allure l'ogive Core-Lokt Ultra Bonded aura un effet foudroyant sur sa cible.

Ogive Core-Lokt Ultra Bonded dont l'expansion contrôlée offre un pouvoir d'arrêt maximal à l'impact.

Agent propulsif exclusif qui permet une vitesse supérieure offrant une trajectoire plus tendue.

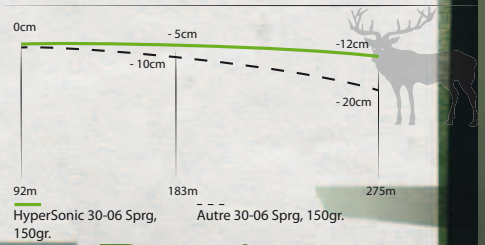


Les munitions sont disponibles en calibre 243 Win, 30-06, 300 Win, 308 Win, 7MM Rem, 270 Win.

Prix TTC conseillé : à partir de 50€ la boite.

www.rivolier.com
E-mail : info@rivolier.fr

Remington®

RWS

# BALLES SPECIALES

## EVOLUTION
IDÉALE SUR TOUS LES CONTINENTS

## UNI CLASSIC
POUR LES GIBIERS LOURDS

## ID CLASSIC
POUR LES GIBIERS DE TAILLE MOYENNE

## EVOLUTION GREEN
LA PLUS RÉFLÉCHIE DES ALTERNATIVES

## KEGELSPITZ
POUR UNE PRÉCISION ABSOLUE

## DOPPELKERN
Pour une efficacité rapide et contrôlée

RUAG Ammotec France
www.ruag.fr/ammotec

RWS est une marque déposée de RUAG Ammotec, une entreprise du groupe RUAG.

Munitions de catégorie C

# Sommaire


ÉDITO 2

## 1. Sentinelle de la santé animale... et humaine !

Le réseau SAGIR 4
SAGIR : comment fonctionne le réseau ? 6
La formation à l'examen initial de la venaison 8
La bibliothèque des sérums 10

## 2. Maladies d'hier et d'aujourd'hui

Nos “dépenses de santé” : plus de 2 millions/an 12
Une action reconnue au plus haut niveau 13
Les sales bêtes... 14
La trichinellose 18
L'échinococcose alvéolaire 19
La leptospirose 20
L'influenza aviaire 22
La tularémie 24
La peste porcine africaine 25
La maladie de lyme 26
Ces maladies ne se transmettent pas à l'homme 27

## 3. Le gibier... c'est sain et c'est bon

Cinq règles d'or 28
Je chasse et je mange mon gibier 30
Sortez les bocaux 32


Fédération Nationale des Chasseurs


**Le Petit Livre Vert n°38 du chasseur** est édité par la Fédération Nationale des Chasseurs
13, rue du Général Leclerc
92136 Issy-Les-Moulineaux cedex.
**Tél : 01 41 09 65 10** - Fax : 01 41 09 65 20
Mail : contact@chasseurdefrance.com
Internet : www.chasseurdefrance.com

Conception, réalisation : Agence MP - 60 Compiègne
Impression : Imprimerie Cache - 62 Balinghem
Photographies : Sylvie Houlette, Freddy Talarico (p.7), Mathieu Zanca-Rossi (p.9), Eva Faure (p.10) www.dgestim.fr (p.4, p.15),Shutterstock (couverture) Fotolia (p.10, p.14, p.19, p.20, p.22), IStock (p.11).



© Copyright F.N.C. 2015 toute reproduction d'un extrait quelconque de ce Petit Livre Vert, par quelque procédé que ce soit, est strictement interdite sans autorisation écrite de la Fédération Nationale des Chasseurs.

# Le chasseur, sentinelle de la santé publique et animale

Depuis toujours, la faune sauvage et son environnement jouent un rôle dans l'émergence et la transmission de maladies pouvant atteindre l'homme et les animaux domestiques. Certes, les terribles épidémies véhiculées par les rats sont un lointain souvenir pour nos sociétés qui ont énormément progressé dans le domaine sanitaire. Cependant, la rage a disparu de notre pays il y a à peine 30 ans, après les campagnes de vaccination des renards par appâts, mais la prévention contre parasites, virus et bactéries transmissibles par les animaux, connus de longue date ou récemment identifiés, est nécessaire.

Actuellement, 60 % des maladies humaines infectieuses connues sont d'origine animale et le concept « d'une seule santé » prévaut au niveau mondial : on ne peut s'intéresser uniquement à des maladies touchant les humains ou les animaux (domestiques et sauvages) mais les envisager dans leur globalité, pour en avoir une compréhension satisfaisante et mettre en œuvre des moyens de lutte efficaces.

Dans ce contexte, le chasseur a un rôle d'utilité publique : celui de sentinelle de l'état sanitaire de la faune sauvage. Quoi de plus naturel puisque nous côtoyons l'ensemble de la faune sur le terrain, et sommes en contact étroit avec le gibier pendant l'acte de chasse, puis à la découpe, à la cuisine et… à table ! Cette relation étroite induit des précautions qui ne datent pas d'hier, que nous nous transmettons de génération en génération et qu'il convient de ne surtout pas oublier !

Ce rôle de sentinelle sanitaire, il a fallu le formaliser, l'affirmer et le faire reconnaître des instances scientifiques et des gouvernants. C'est chose faite grâce au travail réalisé par les Fédérations - nationale, régionales et départementales - avec l'indispensable relais de terrain que constituent plus d'un million de chasseurs. Sans tomber dans des excès auxquels certaines bonnes âmes voudraient nous pousser - nous ne sommes pas responsables des maladies de la faune sauvage, nous ne faisons qu'alerter quand elles surviennent - nous assumons cette mission et devons la faire connaître auprès du grand public.

*Les sentinelles doivent être vigilantes mais aussi communiquer : c'est le double objet de ce Petit Livre Vert, dont je vous souhaite bonne lecture.*

Le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs
**Bernard BAUDIN**

# Le réseau SAGIR

**Dans les années quatre-vingt, les chasseurs ont cherché à en savoir plus sur de mystérieuses et massives mortalités de lièvres. Maladie nouvelle ? Intoxication par des produits phytosanitaires ? Auparavant, les lapins avaient été frappés de plein fouet par la myxomatose. Et d'autres inquiétudes se profilaient, notamment sur les chevreuils mais aussi sur des espèces non-gibier, laissant deviner que l'enjeu sanitaire serait primordial pour l'avenir.**

La première chose à faire, pour tenter de comprendre, était de récupérer et autopsier les animaux morts. À part les chasseurs, qui pouvait trouver et collecter ces cadavres dans le milieu naturel ? Ainsi est né le réseau SAGIR en 1986, créé par les Fédérations des chasseurs et l'ONCFS.
Depuis, des dizaines de milliers d'analyses ont été réalisées par les laboratoires départementaux vétérinaires (ou nationaux de référence) pour identifier les maladies, les détecter précocement, et connaître les agents pathogènes responsables.

Le SAGIR, reconnu par le Ministère de l'Agriculture, avec lequel il est sous convention depuis 2012, est le premier réseau de surveillance sanitaire de la faune sauvage. On lui doit de nombreux progrès dans la connaissance des maladies animales et leur prévention.

**La découverte d'un animal mort doit être signalée à la Fédération des chasseurs.**

*SAGIR, c'est 100 % "chasseur de France" et chacun de nous doit en être fier !*

# SAGIR : comment fonctionne le réseau ?

**SAGIR qui signifie « Surveillance sanitaire du gibier pour agir » repose sur un réseau d'observateurs de terrain.**

À la base, le chasseur, homme de terrain, qui découvre un mammifère ou oiseau mort, malade ou mourant.

Il contacte sa Fédération des chasseurs ou le service départemental de l'ONCFS, disposant chacun d'un interlocuteur SAGIR qui se rend sur place. L'animal ou le cadavre est pris en charge avec les précautions d'usage par le technicien qui remplit une « fiche SAGIR » indiquant les informations nécessaires à l'analyse. Il dépose le tout au laboratoire départemental d'analyses vétérinaire où sont réalisés l'analyse et le diagnostic.

Les résultats sont intégrés dans une grande base de données nationale hébergée par l'ONCFS, depuis 2013. Cela lui permet d'établir un bilan annuel de la santé animale sauvage en France.

De la découverte à l'analyse.

Depuis des années, le réseau SAGIR identifie les pathologies, connues et nouvelles, touchant la faune sauvage éventuellement transmissibles à l'homme, et des cas de toxicologie. Cette connaissance permet aux chasseurs de prendre des mesures sanitaires de surveillance et de gestion adéquates.

Chasseur sentinelle !

*SAGIR est financé par les chasseurs, l'ONCFS et le Ministère de l'Agriculture depuis 2012.*

**Pour en savoir plus : www.oncfs.gouv.fr/Reseau-SAGIR**

# La formation à l'examen initial de la venaison

En 2006, la France a commencé l'application du « paquet hygiène » de la règlementation européenne.
La Fédération nationale des chasseurs obtint alors la reconnaissance de l'examen initial du gibier, permettant de commercialiser, dans certains cas, la venaison sans inspection vétérinaire, à l'exception du contrôle trichine pour le sanglier.
En contrepartie, les fédérations ont monté, avec le Ministère de l'Agriculture, un programme de formation, l'objectif étant de former un chasseur par équipe.

*En moins de 10 ans, les Fédérations se sont dotées de 350 formateurs référents et ont formé plus de 50 000 chasseurs. Un véritable réseau, capable de réagir en cas de problème !*

S'il n'y a pas de mise sur le marché mais simplement consommation personnelle, entre chasseurs, et entre proches, cette formation n'est pas obligatoire mais elle est cependant conseillée et très appréciée par des chasseurs soucieux de respecter les règles élémentaires d'hygiène pour se régaler dans les meilleures conditions et… pour couvrir leur responsabilité civile.

## Qu'y apprend-on ?

Les bonnes pratiques d'hygiène et l'examen initial du gibier qui permet d'écarter les sujets douteux simplement à la vue d'anomalies sur la carcasse ou les organes.

Dans l'esprit de la réglementation, cette formation relève d'une obligation de moyens, pas de résultats : il est évident qu'une formation de base n'a pas valeur d'un diplôme vétérinaire.

**Le sanglier paraissait sain et pourtant, l'examen initial, lors de la découpe, laisse apparaître des viscères de couleur noire et une infection due à une ancienne blessure par balle. L'animal n'est pas consommable.**

# La bibliothèque des sérums

**En 2009, la Fédération Nationale des Chasseurs s'est engagée, avec plusieurs fédérations départementales, dans la création d'une sérothèque.**

## Qu'est-ce que c'est ?

Littéralement, une « bibliothèque des sérums ». Cette sérothèque fédérale nationale est une collection de sérums et de rates, de plusieurs espèces animales, couvrant plusieurs années et plusieurs territoires, qui constitue un outil permettant de retracer l'historique sanitaire de la faune sauvage concernée.

## À quoi ça sert ?

Ces sérums ne sont analysés qu'en cas de besoin, notamment si un incident sanitaire se déclare. Leur analyse permet de préciser le rôle de la faune sauvage dans les maladies animales, et de mieux comprendre certaines évolutions de populations animales.

Prise de sang sur sanglier. Les échantillons sont soigneusement identifiés.

## Comment ça fonctionne ?

Les fédérations départementales participantes collectent sur des animaux tués à la chasse des échantillons de sang qui sont centrifugés afin d'obtenir les sérums, et des morceaux de rate. Les échantillons sont congelés et conservés. Depuis 2009, plus de 5000 sérums et autant de rates ont été intégrés dans la sérothèque, en provenance de plus de 30 départements.

*La sérothèque des chasseurs de France, élément phare de nos actions de sentinelle de la santé de la faune sauvage, intéresse les autorités sanitaires qui ne manqueraient pas de la consulter si besoin.*

# Nos "dépenses de santé" : plus de 2 millions par an

**La chasse, c'est l'écologie qui agit. C'est aussi l'écologie qui s'autofinance, notamment pour la santé animale - et humaine - puisque les chasseurs de France dépensent chaque année plus de 2 millions d'euros pour ce poste.**

*Les chasseurs de France, sur ces dossiers méconnus de la société - et trop souvent hélas d'eux-mêmes - s'engagent pour la santé publique.*

**Le seul budget annuel SAGIR, le plus important :**

1.560.000 €

Depuis 2012, le Ministère de l'Agriculture y participe.

**La sérothèque fédérale nationale :**

50.000 €

hors frais de personnel et de déplacements.

**L'examen initial du gibier :**

90.000 €

également hors frais de personnel.

# Une action reconnue au plus haut niveau

L'investissement des chasseurs en matière de santé animale leur vaut la considération des instances scientifiques et gouvernementales.

Depuis 2013, la Fédération nationale des chasseurs et l'ONCFS sont membres associés de la Plateforme nationale épidémiologique en santé animale, créée par le Ministère de l'agriculture pour favoriser les échanges entre les principaux acteurs de la santé animale.

**Pour en savoir plus :**
**www.plateforme-esa.fr**

Il s'agit là d'une reconnaissance essentielle puisque cette plate-forme, outil pour la détection précoce des maladies animales, traite de la santé publique, de la santé animale domestique et sauvage, et de l'environnement. Pour aller plus loin, la loi d'avenir agricole et forestière de 2014 conforte les chasseurs, et les reconnaît comme des interlocuteurs et acteurs sanitaires à part entière.

*Santé animale : les chasseurs de France ont gagné leur légitimité et sont des interlocuteurs officiels des pouvoirs publics.*

**Les études diverses :**

80.000 € par an

auxquels s'ajoutent un million d'euros sur les cinq dernières années pour des recherches particulières sur la faune sauvage.

# Les sales bêtes...

**Le gibier, comme tout être vivant, subit les attaques de parasites, virus et bactéries, et meurt lui aussi de diverses maladies.**

À l'opposé des visions idylliques, la nature regorge de sales petites bêtes qui piquent, mordent, pondent des larves, traversent les parois intestinales, engorgent les poumons, qui transportent, transmettent et développent toutes sortes de maladies. Les animaux sauvages vivent donc en permanence avec une charge parasitaire, et tout un cortège de parasites, virus et bactéries. Ils n'en sont pas forcément affectés mais un facteur nouveau (stress, alimentation, modification de l'environnement, etc.) peut les multiplier, causer des troubles et entraîner la mort.

Le petit gibier est lui aussi menacé par les parasites, virus et bactéries.

Chevreuil amaigri souffrant d'un fort parasitisme intestinal. La diarrhée est visible sur l'animal.

Les mortalités peuvent aussi être d'origine traumatique (collisions sur les routes…) ou toxicologique (empoisonnements). Les causes peuvent aussi s'additionner, ce qui complique la tâche des laboratoires.

Les maladies virales, bactériennes et parasitaires sont généralement contagieuses, entre animaux sauvages, ou entre animaux domestiques et sauvages. Chez les animaux domestiques, elles peuvent causer de gros dommages économiques. Enfin, certaines sont transmissibles à l'homme : on les appelle les zoonoses. Les chasseurs sont évidemment une « population à risque ». Ces maladies, peu connues, sont souvent difficiles à diagnostiquer.

Dans les pages suivantes, nous allons examiner plusieurs de ces maladies et les moyens de s'en prémunir.

Certaines maladies animales sont transmissibles à l'homme : ce sont des zoonoses.

CHASSEUR DE FRANCE TV
La web TV
de la FNC sur :
www.chasseurdefrance.com
YouTube

INÉDIT !
Lummi®
gardez un œil sur votre chien
FABRICATION FRANÇAISE
LUMMI® EST LE COLLIER PHOSPHORESCENT
DE VOTRE CHIEN QUI PERMET DE REPERER
VOTRE COMPAGNON DANS LA NUIT
(se recharge tout seul à la lumière)
3 Tailles
M (45 cm)
L (55 cm)
XL (65 cm)
3 Couleurs
Jaune
Orange
Noir
Collier en PU (polyuréthane) non tressé type US a haute résistance aux chocs, à la traction, à l'humidité et au froid (-20°C).
COMMANDEZ EN LIGNE SUR
www.collier-lummi.com

# La trichinellose

**Maladie parasitaire**
– ZOONOSE ! –
Principalement transmise par le sanglier, le porc et le cheval ; la maladie n'est pas visible sur l'animal à l'œil nu - Chez l'homme, c'est une maladie réglementée, pouvant être mortelle.

## Contamination
Lors de la consommation de viande de sanglier infestée.

## Protection
- Viande de sanglier cuite à cœur ! Les parasites meurent à 65°. La viande non testée ne doit jamais être consommée saignante mais « grise », ce qui était d'ailleurs le seul mode de consommation par les anciens.
- La congélation n'est pas suffisante : elle ne tue pas toutes les larves.
- Fumage et salaisons ne détruisent pas les larves : il faut faire analyser les carcasses que l'on désire transformer en saucissons et jambons.

*La viande de sanglier doit faire l'objet d'un contrôle trichine par un vétérinaire avant toute commercialisation et repas de chasse associatif !*

# L'échinococcose alvéolaire

**Maladie parasitaire**
(ténia) – ZOONOSE ! –
Transmise par le renard (porteur sain) et autres carnivores y compris domestiques – Chez l'homme, c'est une maladie grave pouvant évoluer vers un cancer du foie.

## Contamination
Par ingestion des larves (invisibles) sur des aliments souillés : champignons, fraises des bois, potagers…

## Protection
- Manipuler les renards morts avec des gants jetables.
- Vermifuger deux fois par an chiens et chats.
- Bien laver et bien cuire les fruits ou plantes sauvages avant de les consommer : seule la chaleur (60° durant une demi-heure) détruit les œufs qui résistent à la congélation.

# La leptospirose

**Maladie bactériene**
**– ZOONOSE ! –**
**Principalement transmise par les mammifères vivant en milieux humides (rats…) – Chez l'homme, entre 250 et 500 cas / an en France, dont 5 à 10 % graves, voire mortels (insuffisance rénale).**

## Contamination

Contact avec des animaux atteints ou avec des eaux stagnantes contaminées.

## Protection

- Éviter les baignades dans des eaux suspectes
- Porter des gants lors de toute manipulation d'un animal provenant d'un milieu humide et se laver régulièrement les mains, surtout avant de manger.

**Les ragondins font partie des principaux vecteurs de la leptospirose.**

Pour mieux connaître cette bactérie, l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses (ELIZ) a réuni en 2012 un groupe de travail sur 45 départements situés au nord d'une ligne reliant le Morbihan aux Hautes-Alpes. Ce programme s'appuie sur les fédérations des chasseurs, les laboratoires vétérinaires départementaux et les Conseils généraux.

La complexité et l'importance croissante de cette zoonose rendent la prévention très délicate mais aussi très attendue. C'est tout l'intérêt de cette étude pour laquelle les chasseurs de France ont confirmé leur rôle de sentinelle. Ils ne seront évidemment pas les seuls à bénéficier des progrès de la science : les adeptes de toutes les activités de nature sont concernés.

*Tous ceux qui demain seront sauvés par un traitement adapté, grâce à l'amélioration des connaissances obtenues par cette étude, le devront un peu aux chasseurs de France, et à leurs fédérations.*

**Les chasseurs de gibier d'eau doivent être particulièrement vigilants.**

# L'influenza aviaire

**Maladie virale**
– ZOONOSE sous sa forme H5N1 ; jusqu'à présent zoonose très rare sous sa forme H5N8 – Principalement transmise par les volailles d'élevages provenant d'Asie ; touche aussi les oiseaux d'eau.

## Contamination

Transmissible à l'homme par contact.

Après la "vache folle", l'influenza aviaire est sans doute la plus importante crise sanitaire « médiatique » qui ait touché l'Europe ces 20 dernières années, même si les craintes ne se sont pas concrétisées jusqu'à présent.

L'engagement des chasseurs de gibier d'eau leur permet de chasser avec leurs appelants.

*Le chasseur responsable, sentinelle de la faune sauvage, peut chasser avec ses appelants.*

Séance d'écouvillonnage d'un appelant.

Lors de la première crise, en 2005, les migrateurs aquatiques ont été suspectés, et les chasseurs de gibier d'eau utilisant des appelants se sont trouvés en première ligne.

Les appelants au gibier d'eau ont été interdits durant quasiment toute une saison. Face à cette mesure privant les sauvaginiers du principal attrait de leur chasse, les fédérations des chasseurs et associations spécialisées ont mis en place un suivi validé par le ministère, avec baguage des appelants et registre de détention. Des milliers d'appelants ont été analysés ; leur implication dans la propagation du virus n'a pas été démontrée.

Les chasseurs se sont aussi engagés à respecter des bonnes pratiques sanitaires (lavage des bottes, etc.).

La présentation des mesures mises en place au ministère de l'agriculture, lors de la seconde vague de l'automne 2014 (H5N8), a permis à la Fédération nationale des chasseurs de sauvegarder l'usage et le transport des appelants mais nous restons tributaires d'une éventuelle aggravation sanitaire.

# La tularémie

**Maladie bactérienne**
**– ZOONOSE ! –**
**Principalement transmise par le lièvre**

**Evidemment, on ne chasse pas avec des gants mais le lavage des mains est une sage précaution après la chasse.**

## Contamination

Transmissible à l'homme par contact, en manipulant un cadavre de lièvre infecté. La bactérie traverse même une peau intacte.

Comme d'autres zoonoses, la tularémie est difficile à diagnostiquer. Elle est actuellement en recrudescence dans le nord de la France. La tularémie n'est pas visible sur le cadavre d'un lièvre.

*C'est souvent en dépouillant son gibier que le chasseur est contaminé, d'où l'importance de porter des gants et de bien se laver les mains pour toute opération de préparation du gibier.*

**Maladie virale**
**– ZOONOSE : NON –**
**Virus très résistant (congélation sans effet), survit dans une toute petite quantité de sang ou de chair, très contagieux, ne touchant que sangliers et porcs.**

# La peste porcine africaine

*À ce jour, la France n'est pas touchée mais le virus circule dans les pays de l'Est (Russie, Ukraine, Biélorussie, Etats baltes, Pologne) dont il pourrait facilement être ramené.*
*Là aussi, les chasseurs doivent jouer leur rôle de sentinelle !*

## Contamination

Par des "eaux grasses", de la viande contaminée, ou simplement par des bottes ou véhicules ayant circulé en zone contaminée.

## Protection

Par la prévention, en l'absence de vaccin : nettoyage du matériel de chasse, des chaussures, de ce qui aura pu être souillé lors de la chasse dans des zones touchées. Il est interdit de ramener de la viande des pays infectés.

La peste porcine africaine induit des mortalités très élevées dans la nature et les élevages. Son arrivée en France serait une catastrophe économique. Pour la chasse, elle se traduit par la nécessité de réduire fortement les populations de sangliers dans les secteurs touchés.

# La maladie de Lyme (ou piroplasmose)

**Maladie bactérienne** – ZOONOSE ! Transmise par les tiques – Premiers symptômes semblables à ceux de la grippe. À l'endroit de la morsure apparaît parfois une tache ronde et rouge. La maladie évolue ensuite avec des fortes douleurs ; elle peut être mortelle si elle n'est pas diagnostiquée et traitée, et est dans tous les cas très invalidante et difficile à traiter.

**Protection**

- Porter des vêtements adaptés (bottes ou guêtres, pantalons, manches longues), les asperger d'un insecticide et examiner son corps après une sortie : pour transmettre la bactérie, la tique doit rester fixée une douzaine d'heures.
- Ne pas retirer la tique avec de l'alcool, qui la fait régurgiter, car la bactérie est contenue dans sa salive.

*Les tiques transmettent aussi la piroplasmose à nos chiens ; l'application d'un produit antiparasitaire est nécessaire !*

# Ces maladies ne se transmettent pas à l'homme

mais elles font des ravages chez le gibier, les animaux d'élevage, voire les chiens.

**Coccidiose** (lièvre, lapin)
Parasite, touche surtout les jeunes, ou toutes classes d'âge lors de modifications d'alimentation. Mortalité diffuse ou augmentation à la sensibilité à d'autres maladies.

**EBHS** (lièvre)
Virus. Equivalent pour le lapin : VHD. Mortalités importantes par vagues, puis immunité.

**Myxomatose** (lapin)
Maladie virale bien connue, très contagieuse et meurtrière.

**Maladie d'Aujeszky** (sanglier)
Maladie virale - Atteint les chiens lorsqu'ils viennent « piller » la dépouille d'un sanglier infecté ou consomment les abats crus.

**Tuberculose bovine** (bétail)
Elle a des conséquences importantes sur la filière élevage : baisse sensible de production, interdictions d'exportation, fortes pertes économiques, etc… Elle peut toucher la faune sauvage (cervidés, sangliers, blaireaux) au contact des animaux domestiques. Sur le gibier, elle se traduit notamment par des abcès internes dans les carcasses. **Si vous constatez de tels abcès lors d'une découpe, prévenez votre fédération** : vous aiderez ainsi à lutter contre cette maladie.

# Cinq règles d'or

Nous avons présenté quelques-unes des principales maladies touchant la faune sauvage, éventuellement transmissibles à l'homme. Certaines résultent de la manipulation du gibier après la mort, de l'éviscération et de la consommation.

Gants jetables de rigueur pour toute manipulation d'un renard !

**En respectant ces 5 règles, les risques sont minimes.**

### 1 Hygiène
Le bidon d'eau et la savonnette doivent faire partie de l'équipement du chasseur. On ne mange pas, on ne fume pas sans s'être lavé les mains. Une plaie sur la peau doit être couverte d'un pansement.

### 2 Manipulation
Que ce soit un renard, un rat, un cadavre suspect : toujours utiliser des gants à usage unique, puis se laver les mains.

### 3 Éviscération
Pour un petit ou un grand gibier, elle doit avoir lieu le plus vite possible : après la mort, l'intestin n'est plus imperméable aux bactéries qui traversent ses parois et colonisent la carcasse. Porter des gants pour l'éviscération ainsi que pour la préparation de la venaison.

### 4 Consommation du sanglier
Jamais saignant (sauf analyse trichine réalisée et négative), même si la mode est aux viandes rosées.

### 5 Formation
Au moins un chasseur par équipe a suivi la formation à l'examen initial de la venaison, dispensée par sa Fédération départementale.

*Ainsi, vous pourrez vivre votre passion sereinement, et consommer en toute sécurité votre gibier, ce qui est l'aboutissement de l'acte de chasse !*

**La chasse, c'est aussi la convivialité du repas. Elle doit aller de pair avec une bonne hygiène et une préparation adéquate de la venaison.**

# Je chasse et je mange mon gibier !

**La chasse nous offre de bien belles journées… Mais elle ne s'arrête pas au moment où nous nous saluons pour rentrer chez nous : sauf à être des adeptes de la bredouille, dans la voiture il y a le gibier mort, qu'il faudra préparer dès l'arrivée à la maison.**

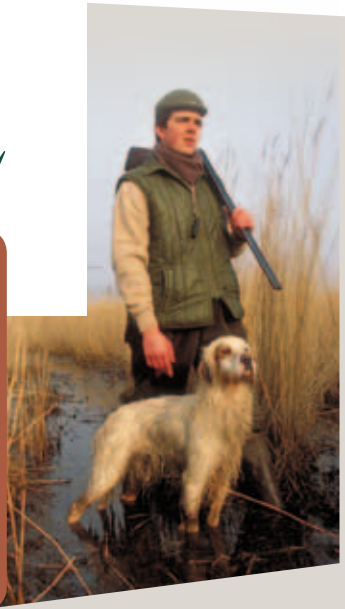

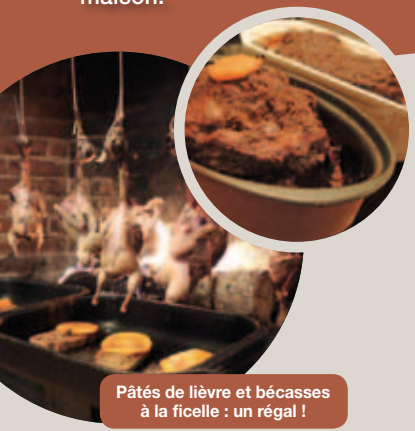

Pâtés de lièvre et bécasses à la ficelle : un régal !

Le gibier se garde au frais. Il doit être préparé rapidement : vidé le plus vite possible, dépecé / plumé sous 24 heures, 48 heures maximum. Le grand gibier est généralement éviscéré et découpé sur le lieu de chasse ; à la maison, il convient simplement d'enlever la peau. Au frigo, la pièce de gibier éviscérée en temps et en heure peut rester encore 24 heures, guère plus. Le « faisandage » que pratiquaient nos aïeux n'est guère bon pour la santé : gare aux crises de goutte !

Une chasse où le gibier ne serait pas consommé serait très mal perçue de la société.

Préparer et cuisiner son gibier, le faire partager à sa famille, à des amis, est un grand plaisir, dans la continuité de l'acte de chasse. Manger ou faire manger l'animal auquel on a ôté la vie est aussi à la fois une obligation morale vis-à-vis de soi et de la société : les non-chasseurs ne sauraient comprendre que l'on ne consomme pas le produit de sa chasse ! D'ailleurs, proposez un civet ou des burgers de cerf à un non-chasseur et il sera soudain nettement moins critique envers la chasse qu'il n'a pu l'être avant de passer à table.

Enfin, les études des nutritionnistes ont montré que le gibier sauvage est intéressant pour la santé : c'est une viande riche en phosphore, en fer, en potassium. Par exemple, le sanglier est moins gras que le poulet !

Pour aider le grand public à différencier le gibier chassé en France des autres produits sur le marché, la FNC a déposé et anime une marque collective *"Gibier de Chasse - Chasseurs de France"*. Ouvrez l'œil et n'hésitez pas à en parler à votre boucher !

# Sortez les bocaux !

**Le gibier a toujours occupé une place de choix dans l'imaginaire culinaire des Français.**

Les nombreux livres de cuisine regorgent de recettes alléchantes : rôtis, salmis, pot-au-feu, daubes, brochettes. Le gibier peut être cuisiné et consommé toute l'année, en toute occasion, avec des recettes modernes aussi bien que traditionnelles.

Une pièce de venaison au congélateur n'attend que l'été pour griller au barbecue.

Pâtés et rillettes reviennent aussi au goût du jour. Quel plaisir de les préparer ! Au four pour de délicieuses terrines croustillantes, ou des bocaux "stérilisés" toujours prêts quand arrivent les amis à l'improviste…

*Il existe 1000 et une façons de cuisiner son gibier : le plaisir de le déguster n'a pas de limite !*

**Bon appétit !**